Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 029-212901482-20260330-14_03_2026-DE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 MARS 2026

Le lundi trente mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la commune de MESPAUL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Michèle QUÉAU, en session ordinaire.

Date de la convocation : 24/03/2026

Membres :	***Présents*** : 14
En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15* Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8	Michèle QUÉAU, Joël AUTRET, Nathalie DIROU, Michel GRALL, Sébastien JACQ, Frédéric KERGOAT, Philippe LE SCANF, Isabelle METGE, Thierry MOAL, Sara MULLER, Caroline PELLEN, Jean-Luc PODER, Estelle SALMAS, Sophie YVIN ***Absents excusés ayant donné procuration*** : 1 Sylvia COURTÈS à Michèle QUÉAU ***Secrétaire de Séance*** : Michel GRALL

Délibération N° : 14-03-2026
Instances syndicales et intercommunales

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-22,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers dans chaque instance syndicale ou intercommunale et de désigner ceux de ses membres qui y siègeront,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'établir la liste des délégués ou référents aux instances syndicales ou intercommunales présentée en annexe de la présente délibération,

CHARGE Madame le Maire de notifier cette décision à toute autorité qualifiée,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, le 30/03/2026
Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal de Mespaul.

Le secrétaire de séance
Michel GRALL

Le Maire,
Michèle QUÉAU

MAIRIE DE MESPAUL (FINISTÈRE)